

ARRETE DU MAIRE
AR_39_2024**NOMINATION DU PRESIDENT DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES DU**
09 JUIN 2024**Le Maire de Mauperthuis,****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-29 ;**Vu** le Code Electoral et notamment son article R.43 ;**Considérant** la nécessité de désigner un président du bureau de vote dans le cadre des élections européennes du 09 juin 2024 ;**ARRETE :****Article 1 :**

La liste nominative du président du bureau de vote pour des élections européennes du 09 juin 2024 est établie de la manière suivante :

| N° du bureau | Nom et Prénom | Qualité |
|------------------------------------|-------------------|---------|
| 1 - Mairie – 14 bis rue du Parc | CARLIER Dominique | Maire |

Article 2 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie.

Article 3 :

L'ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet de la Seine et Marne et notifié à l'intéressé.

Le 17/05/2024

Pour extrait certifié conforme

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général de Gaulle, Case postale n°8630, 77008 Melun Cedex, ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr.

| |
|---|
| AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MEAUX |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/05/2024 077-217702810-20240517-AR_39_2024-AR |